

Mutuelle d'entreprise obligatoire

Par Chrysalide38, le 26/11/2008 à 21:49

Bonjour/Bonsoir,

voilà mon problème : mon mari travaille dans une entreprise de métallurgie. En entrant dans cette société, son employeur l'a fait adhérer à la mutuelle obligatoire. Pas de souci, parce-qu'il avait déjà la même en tant qu'adhérant personnel.

A ce jour, son employeur veut changer de mutuelle (une familiale) qui oblige ses employés à faire adhérer épouse et enfant(s). Hors, moi, je suis fonctionnaire, j'ai une très bonne mutuelle, notre fils est avec moi et je ne souhaite en aucun cas en changer. Le représentant de cette mutuelle a dit à mon mari que je peux avoir deux mutuelles. Mais je ne veux pas payer deux mutuelles. On ne s'appelle pas Crézus! Et puis la mienne me convient parfaitement.

J'ai lu quelque part que l'empoyeur ne peut obliger l'adhésion de ses employés à une nouvelle mutuelle, si c'est un changement et si les employés en question été déjà dans l'entreprise avant ce changement.

Pouvez-vous m'aider, s'il vous plaît.

Merci d'avance.

Chrysalide

Par thebaud, le 27/11/2008 à 16:20

bonjour, tout ce que vous avancez sont apparement le fruit de rumeurs colportées surement par ceux qui ont intèret à introduire ces prélèvements sur salaire qui sont très juteux !!! Je vais lancer personnellemnt une procédure aux prud'hommes pour contester tous ces prélèvements forcés et abusifs.

Je suis effaré de voir à quel point les gens sont comme des moutons qu'ont mène à l'abbatoir,

et pas la peine d'espèrer une aide des syndicats puisqu'ils en vivent en siègeant dans le conseil des différents organismes de prévoyance.

Relisez bien le code du travail et vous avez les réponses, le reste